

**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE
POUR UN SEJOUR AU SKI EN 2025 DANS LES ALPES DU NORD**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CHARGES

N°1/2025

1 Identification et adresse de la personne publique

Collège Gilles de Gouberville
8 rue du 8 mai 1945
50330 Saint Pierre Eglise

Pouvoir adjudicateur : Collège Gilles de Gouberville représenté par Madame LIEGEOIS Marie-Estelle, Principale

Personne à contacter :

Informations à caractère administratif

- Mme ABÉGUILLÉ, gestionnaire : poser les questions directement sur le site AJI

Information à caractère pédagogique

- M. NICAUD, professeur d'EPS : thierry.nicaud@ac-normandie.fr

2 Procédure

Le marché est passé selon la procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123) du code de la commande publique.

Organe de publication : <http://www.aji-france.com>

Le marché est constitué d'un lot unique.

3 Objet de la demande

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un séjour complet à la montagne dans les Alpes du nord pour 5 jours comprenant :

- le transport routier (bus) aller-retour au départ de Saint-Pierre Eglise
- le séjour au ski incluant :
 - l'hébergement et la pension complète
 - la location du matériel de skis alpins et des casques
 - un box à ski à proximité des pistes
 - les forfaits de remontées mécaniques
 - les cours de ski dispensés par des moniteurs diplômés le matin et l'après-midi
 - L'assurance garantie – annulation – voyage - individuelle

Le séjour d'une semaine aura lieu pendant la période suivante : **du 26/01 au 01/02/2025**

4 Présentation des offres

Le prix est forfaitaire, ferme et définitif, non révisable, non actualisable.

L'offre sera présentée sous la forme de devis détaillé, elle devra faire apparaître le prix TTC par personne (accompagnateurs compris) et le chiffrage des différents éléments présentés par l'article 5. Les offres seront exprimées en euros hors taxes et toutes taxes comprises, et rédigées exclusivement en français.

Les services associés seront détaillés (informations complètes sur l'hébergement, informations sur l'assurance annulation individuelle et annulation voyage ...).

Les candidats pourront proposer un maximum de deux variantes avec l'offre de base présentée à l'article 5.

Les candidats préciseront en outre les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision ministérielle française d'interdiction des voyages scolaires pendant la période prévue.

Le dossier de candidature devra comprendre les documents réglementaires permettant de garantir les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat.

5 Description technique

Les prestations concernent un groupe de 72 élèves de 4^e et 6 accompagnateurs (effectifs susceptibles de varier à +/- 10 personnes)

- Hauteur de la station en bas des pistes : 1 450m minimum
- transport en car de tourisme avec 1 seul car – fournir le nom et les références du transporteur (tous les frais liés au transport seront compris)
- aller-retour au départ du collège de Saint-Pierre Eglise vers le lieu d'hébergement (bien préciser la capacité du car)
- départ du collège de Saint-Pierre Eglise le dimanche matin (26/01/25) pour une arrivée le dimanche soir et retour le vendredi soir pour une arrivée au collège de Saint-Pierre Eglise le samedi matin
- hébergement à proximité des pistes ne nécessitant pas de transport en autocar ou navette
- centre médical dans la station (fortement conseillé)
- hébergement en pension complète 5 jours (petit-déjeuner, **déjeuner chaud**, goûter, dîner)
- repas prévu à l'arrivée des élèves le dimanche soir
- le repas du vendredi soir sera pris avant le départ en bus
- location du matériel de ski alpin et des casques (5 jours) y compris pour les accompagnateurs
- box à skis à proximité des pistes si hébergement situé à plus de 500 m du front de neige
- forfait des remontées mécaniques (5 jours)
- cours de ski le matin et l'après-midi avec des moniteurs diplômés, sur une base de 20 heures par semaine, du lundi matin au vendredi après midi
- coût assurance (annulations voyage et individuelle)
- conditions d'annulation et de remboursement

6 Modalités de paiement

Des acomptes peuvent être versés dans la limite de 70% de la totalité de la prestation. Le détail du versement des acomptes devra être précisé.

Le solde sera versé après service fait.

Le paiement se fera exclusivement par mandat administratif sur présentation de facture accompagnée d'un RIB.

7 Critères d'attribution

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- | | |
|--|------|
| 1) Prix proposé..... | 60 % |
| 2) Prestations proposées, services associés..... | 30 % |
| 3) Conditions de report et d'annulation..... | 10 % |

Les notes de prix sur 10 sont données par la formule $10 \times$ offre moins disante/offre. Les autres critères seront notés de 0 à 10.

A l'issue de ce marché, les offres seront classées par ordre décroissant.

La notification au candidat retenu et aux candidats non retenus se fera via l'organe de publication AJI et ce dans un délai maximum de 15 jours après la date limite de réception des offres.

Si l'établissement décide, dans ce délai de 15 jours, d'annuler la consultation, la notification se fera sur l'organe de publication AJI.

8 Date limite pour la réception des offres

Elles seront déposées directement sur le site AJI.

Date limite de réception des offres : **lundi 3 juin 2024 à 17h00**

Fait à Saint Pierre Eglise, le 7 mai 2024

La Principale



Cachet et signature du candidat